

NOUVEAU FSE 2025 FORMATION

QUI ?



Tous les salariés
du privé



sont exclus les salariés en
contrat d'apprentissage / pro

COMMENT ?

L'entreprise contractualise avec son Opérateur de
Compétence (OPCO) en envoyant les documents
suivants:

1. Demande FSE 2025 auprès de votre OPCO
(cogéré avec BONJOUR WORLD)

2. Dépôt du dossier complet : demande de
FSE-Formation contextualisée + devis de
formation avec les parcours + convention +
programmes adaptés

3. Retour de la convention



**Bonjour World gère le dépôt de
vos dossiers FSE-Formation**

- Infographie
- quel est mon OPCO ?

QUELLES ACTIONS DE FORMATIONS ?



Actions de Formation

1. Intelligence Artificielle
2. Cybersécurité
3. Qualité de Vie et Conditions de Travail : Santé au Travail
4. Transition écologique



Formations obligatoires
Formation en alternance

Formation finie avant le 31.12.2025

Dépôt de dossier : dès maintenant

QUEL FINANCEMENT ?



FSE : 50 % des coûts pédagogique

Possibilité de prise en charge du reste à charge par le biais
des fonds conventionnelles (en fonction des branches)

(exemple de prise à charge à **100%** = 50% FSE et 50%
fonds conventionnel)

www.bonjouria.fr

www.bonjour-world.com

04 73 34 14 27

bonjour@bonjour-world.com

Lyon | Paris | Clermont-Ferrand |
Orléans |

